

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DÉCEMBRE 2024 À DIX-HUIT HEURES TRENTE**

Élus présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU

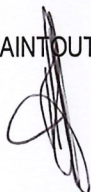
Élus absents, mais représentés : Jean-Pierre PAOLANTONI procuration à Nicole GOUZIL, Éliane ZAKA procuration à Michelle SAINTOUT, Olivier MANEIRO procuration à Claude GAUZARGUES, Romain CERVINO procuration à Nicolas MIQUAU, Laurie LAPOULE procuration à Thomas LASSALE

Élu absent, mais excusés : Rémi DENJEAN

NUMÉRO DÉLIBÉRATION	OBJET	VOTE
01-09122024	Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2024	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 18
02-09122024	Décision Modificative n° 1 - Budget 2024	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 18
03-09122024	Participation communale - Lycée Odilon Redon - Voyage en Grèce	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 18
04-09122024	Groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux installés sur la commune	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 18
05-09122024	Montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 18
06-09122024	Montion relative aux mesures d'économies annoncées par le Gouvernement	Non présentée : aucun vote
07-09122024	Délibération relative à la protection sociale complémentaire	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 18
08-09122024	Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Locales	Le Conseil Municipal a pris acte du tableau des décisions

Saint-Estèphe, le 11 décembre 2024

Le Maire,
Michelle SAINTOUT




Le secrétaire de séance,
Thomas LASSALE

